

X

X

X

AFFAIRE N°47/15 - Expropriation d'un terrain bâti appartenant à Mme AMODE ADAM Mamode, situé à la Montagne P.K. 8.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la municipalité a confié à la S.E.D.R.E. une mission de bureau foncier en vue de l'acquisition de terrains destinés à la constitution de réserves foncières.

C'est ainsi que des offres d'achat ont été faites à Madame AMODE ADAM Mamode sur la base de 190 000 FF, conforme à l'estimation des Domaines.

Cependant, devant les prétentions du propriétaire, et compte tenu de l'intérêt certain que présente cette acquisition, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation de l'immeuble de Madame AMODE ADAM Mamode.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

Vu
Saint Denis, le
9 mai 1975
Pour le Prefet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour copie-certifiée conforme
de Directeur des Finances et des
Collectivités locales
Le Chef de Bureau HONTEIL